

SOMMAIRE

Ce règlement particulier Sportif complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS 1.2P. ÉLIGIBILITÉ 1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
3.1.11P. Droits d'engagements.

3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

4.2P. PNEUMATIQUES: REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3P. ASSISTANCE

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.

6.2.5P. Durée.

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Signes distinctifs.

7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE

7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT

7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)

7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement Dès l'obtention du VISA FFSA

Ouverture des engagements 10/08/2023

Distribution du carnet d'itinéraire en ligne Vendredi 1 Décembre 2023

Clôture des Engagements Lundi 27 Novembre 2023 à Minuit

Liste des Engagés et attribution des N° Vendredi 1 Décembre 2023

les Samedi 2 et Dimanche 3 Décembre Reconnaissances

> et les Mercredi 06 et Jeudi 07 Décembre 2023 de 08 h 00 à 17 h 00.

Permanence du Rallye ASA CORSICA Jusqu'au Jeudi 7 Décembre 2023

> PC Course - Hôtel le Splendid du Vendredi 8 Décembre 2023

> au Dimanche 10 Décembre 2023 Ile Rousse

Vérifications Administratives MAIRIE De L'ile Rousse Vendredi 8 Décembre 2023

De 12h30 à 17h00

Port de Commerce de L'ile Rousse Vendredi 8 Décembre 2023 Vérifications Techniques

De 12h45 à 17h15

Publication de la liste des autorisés à prendre le départ PC Course - Hôtel le Splendid Vendredi 8 Décembre 2023

et des heures et ordres de départ de la 1ère étape Ile Rousse A 18 h 15

Départ de la 1ère Étape PLACE PAOLI L'Ile Rousse Vendredi 8 Décembre 2023

A 19h00

Arrivée de la 1ère Etape Vendredi 8 Décembre 2023 PLACE PAOLI L'ile Rousse

A 21h08

Affichage des résultats provisoires de la 1ère Etape Sur LCCHRONO Samedi 9 Décembre 2023

et des heures et ordres de départ de la 2ème Etape

Départ de la 2^{ème} Etape

A 06h00

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Samedi 9 Décembre 2023 A 07h00

Arrivée de la 2^{eme} Etape PLACE PAOLI L'Ile Rousse Samedi 9 Décembre 2023

A 14h21

Samedi 9 Décembre 2023 Affichage des résultats provisoires de la 2eme Étape

et des heures et ordres de départ de la 3ème Étape Sur LCCHRONO A 19h00

Départ de la 3^{ème} Étape PLACE PAOLI L'Ile Rousse Dimanche 10 Décembre 2023

A 07 h00

Arrivée de la 3ème Étape et fin de Rallye PLACE PAOLI L'Ile Rousse Dimanche 10 Décembre 2023

A 12h22

Vérifications techniques finales Garage municipal L'Ile Rousse Dimanche 10 Décembre 2023

Taux horaire de la main d'œuvre :

60.00 € TTC

Sur LCCHRONO et SPORTITY Publication des résultats du rallye le :

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs PC Course - Hotel le Splendid Vendredi 8 Décembre 2023 à 16h00 Ile Rousse 2^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs PC Course - Hotel le Splendid Vendredi 8 Décembre 2023 à 21h00 Ile Rousse 3^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs Samedi 9 Décembre 2023 à 14h00 PC Course - Hotel le Splendid Ile Rousse 4ème réunion du collège des commissaires sportifs PC Course - Hotel le Splendid Dimanche 10 Décembre 2023 à 13h30 Ile Rousse Secrétariat du Rallye ASA CORSICA Jusqu'au Jeudi 07 Décembre 2023 Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél.: 04.95.21.28.39 Fax: 04.26.07.42.46 Mail: asacorsica@orange.fr PC Course - Hotel le Splendid du Vendredi 8 Décembre 2023 au Dimanche 10 Décembre 2023 Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail: asacorsica@orange.fr Permanence du Rallye - P.C. Course PC Course - Hotel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail: asacorsica@orange.fr Sur SPORTITY Tableau Officiel d'Affichage

> Sur le site LCCHRONO.COM PC Course – Hotel le Splendid

Ile Rousse

P.C. Presse

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, du 8 au 10 Décembre 2023 le :

26ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA 599 en date du 15/09/2023 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 07/N/2023 en date du 7/09/2023.

Le 26ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre le des prescriptions générales édictées par la FFSA

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ

Vices Présidents J. FRANCISCI Secrétaire S. CASASOPRANA

Trésorier D.PAREIN

Membres F. GUICHARD J.C. FEDERICCI V. ROUSTAND J. BOÏ M.L. CHAMPEYMONT N. CRUCY

A. SODINI T. SICART P. CONNAULT
DBILI H. PINET C. SODINI

JL NOBILI H. PINET C. SODINI ASA CORSICA

ASA CORSICA
Parc d'Activité de la Gravona
Lieu dit Sinale

Tél.: 04.95.21.28.39
Fax: 04.26.07.42.46

Lieu-dit Sinale
20167 TAVACO

Mail: asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course P. BOUTEILLER 128253

Directeur de Course Adjoint J. LORRE 10395

Adjoints à la Direction de Course S. ZYCH 3416

N. BONNET 7422

J.BOÏ (Nouveau départ) 27373

Directeur de Course Stagiaire S.CURRAT 5177

Président du Collège des Commissaires Sportifs F. ZYCH 4626 Membres du Collège des Commissaires Sportifs A. MAHE 15449

J ANDREANI 5820

Observateur FFSA J. BERTRAND 14532

Juge de fait Additif à venir

Délégué à l'Organisateur technique P. BOÏ 12623

Directeur de course délégué Véhicule Tricolore N. BASTIANAGGI 2221
Directeur de course délégué Véhicule 000 T. SICART 20171
Directeur de course délégué Véhicule 00 G. GHIGO 1967

Directeur d'Epreuves Spéciales S.CACCAVELLI 6471
Directeur de course intermédiaire E.MARTINI 9826

Commissaire Technique responsable Commissaire Technique Nouveau départ Commissaires Techniques	C.OLIVIERI JP. FORESTELLO V. ROUSTAND H. PINET D.TURPIN M.RAMU	169602 11620 122514 11855 119028 2669
Chargés des relations avec les concurrents	A.FOTIA I.FORESTELLO	199244 138486
Médecin chef	C.LESPIAUC	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	S. ZYCH N. BONNET	3416 7422

Directeur de Course délégué à la Publicité

1.2. ELIGIBILITÉ

Le 26ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) compte pour :

- ♦ La Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient 4.
- ◆ Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- ♦ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le Vendredi 8 Décembre 2023 de 12h30 à 17h45, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse, par mail et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 4 Décembre 2023 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. <u>LE DÉPART SERA REFUSÉ</u> à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

♦ Garage municipal L'ile Rousse

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 26 en RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) doit s'engager en ligne sur le site Lochrono.com et ensuite adresser au secrétariat du rallye ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO, la feuille d'engagement le règlement et les papiers, avant le Lundi 4 Décembre 2023 à Minuit,

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 tout confondue)

3.1.11. Les droits d'engagement avec la géolocalisation sont fixés à :

- 550 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 575 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 600 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- $1000 \in$ sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1ère étape sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes., Pour la 2^{ème} et 3^{ème} étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après les étapes précédentes.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.1

4.1.1. ERRATA

■ Super 1600

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée.

- S2000

Pour les voitures de la catégorie S2000, la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée et le retour à l'utilisation de la version remplacée par l'erratum est permis.

Les voitures bénéficiant d'une fiche d'homologation FIA, avec une variante KSR (Kit S2000 Rallye) peuvent évoluer sur les rallyes nationaux en classe A7S sous réserve du respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- * configuration conforme à cette fiche d'homologation ;
- * bride de diamètre 28 mm maximum (comme spécifié dans le règlement du Championnat d'Europe des Rallyes):
- * acceptation de ces voitures dans le règlement particulier du rallye concerné.

4.1.2. Conforme au règlement standard FFSA

4.2. PNEUMATIQUES: RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Parc d'assistance à Calvi parking de l'ortacce

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

- **Publicité obligatoire** (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)
 - ♦ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 26^{me} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) représente un parcours de 379.290 Kms.

Il est divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comportant 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109.380 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 8 Décembre 2023 :

◆ 1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms : 66.060 Kms

• ES 1 MONTEGROSSO 4.920 Kms

Samedi 9 Décembre 2023 :

◆ 2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms :168.460 Kms

ES 2 et 3: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA **27.770** Kms X2 = **55.540** Kms

Dimanche 10 Décembre 2023

♦ 3ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms :140.380 Kms

ES 4 et 6 PLAINE DE MONTEMAGGIORE / AVAPESSA 13.070 Kms X2 = 26.140 Kms

ES 5 et 7 MURO / REGINU 11.390 Kms X2 = 22.780 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les Samedi 2 et Dimanche 3 Décembre et les Mercredi 06 et Jeudi 07 Décembre 2023 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le vendredi 8 **Décembre 2023** donné 15 Mn après les VHC de minute en minute **dans** l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Le départ de la 2^{ème} étape sera **le Samedi 09 Décembre 2023** donné 15 Mn après les VHC. Dans l'ordre du classement de la 1ere étape.

Le départ de la 3eme étape sera le Dimanche 10 Décembre 2022 donné devant les VHC à 07h00 dans l'ordre du classement de la 2eme étape.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route
 b) Chef de Poste
 c) Relation Concurrents
 Chasuble ORANGE BARRE (Chef de Poste was Relation Concurrents was Relation Conc

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue de la première étape.

Affichage: Sur SPORTITY et sur le site LC CHRONO

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

•	Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
•	Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
•	Au 1er de chaque classe	2x34	68
•	Coupe des Dames	2x1	2
•	Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	TOTAL des COUPES	_	75

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE FRANCISCI récompensera le 1^{er} de la classe N4.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1er équipage BALANIN

Challenge 2 roues Motrices (répartitions aux 3 premiers du montant total des engagements pour ce challenge)

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 26^{me} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) aura lieu le Dimanche 10 Décembre 2023 sur le podium place PAOLI à L'ILE ROUSSE.